

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 JUIN 2023

Compte-rendu affiché le : 09 juin 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> juin 2023

N° 23-06-08

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

**OBJET :**  
Décisions du Maire –  
Information au Conseil  
Municipal

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

**Membres présents à la séance :**

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI - Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE - Céline BENNICI – André HUBERT - Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE - Romain MONTELMARD – Jean-Paul SOLEILHAC.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Suzanne BOICHON à Daniel DUCROS - Françoise PION à Geneviève NIGAY – Marie-Hélène BRUNET à Mireille PAULET – Gérard GRANGE à Jacques DECHANDON - Lydie THOLLOT à Guy BERNE.

Membre absent : 0.



Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

13 JUIN 2023

Mairie de Saint-Galmier



Place de la Devisse - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)  
Tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@mairie-saint-galmier.fr - www.saint-galmier.fr



OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISIONS DU MAIRE – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

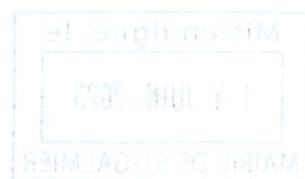
Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par Monsieur Philippe DENIS du Conseil Municipal par délibération du 16 septembre 2020 :

- Décision n°2023-46 – DEKRA – Contrat de vérification avant mise en service de l'installation électrique temporaire d'activité événementielle dans le cadre des Estivales du Parc 2023 pour la scène installée sous le chapiteau à l'esplanade du parc pour un montant de 390,00€ HT.
- Décision n°2023-47 – CII TELECOM – Commande de formation pour l'utilisation des services de téléalerte et médiasig sur le site de la Mairie pour un montant de 600 € HT soit 720 € TTC.
- Décision n°2023-48 – ECF Pro – Convention de Formation Professionnelle Continue pour de la préparation et recyclage à l'habilitation Electrique BE basse tension en date des 14 et 15 juin 2023 pour un montant de 1 600 € TTC.
- Décision n°2023-49 – Marché de confortement d'un mur de soutènement en pierres - Modification de marché n°2 entraînant une augmentation 15 % portant le marché au prix de 176 948,58 € HT soit 212 338,30 € TTC.
- Décision n°2023-50 – BUREAU VERITAS – Contrat de vérification périodique de 1 appareil, une grue auxiliaire Palfinger, pour un montant de 90 € HT soit 108 € TTC.
- Décision n°2023-51 – Avenant n°1 à la convention de mise à disposition gratuite des locaux de l'Espace Jeunesse à RELAIS 42 - du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 pour modification de l'article n°4 – Ajout d'un garage d'environ 80 m².
- Décision n°2023-52 – BVCTS (Bureau de Vérification des Chapiteaux Tentes et Structures) – Convention de vérification périodiques de chapiteaux pour 4 tentes de 6x6m et 8 tentes de 5x5m pour une durée de 4 ans et dont le cout total est de 872,30€ HT soit 1 046,76 € TTC.
- Décision n°2023-53 – LEMONFLY – Contrat de cession de droit d'exploitation pour la production d'un concert rock-celtique le 06 juillet 2023 dans le cadre des Estivales du Parc pour un montant de 2 000 € TTC.
- Décision n°2023-54 – LOIRE TOURISME - Conventions de partenariat – Campagne de fleurissement et Cadre de vie dans la Loire – Mise à disposition de Monsieur Eric Thivillier et Monsieur Renaud France.
- Décision n°2023-55 – Convention de transmission de données à caractère personnel relatives au recensement des enfants soumis à l'obligation scolaire et l'amélioration du suivi de l'assiduité – entre la CAF et la commune de Saint-Galmier pour l'année 2023.
- Décision n°2023-56 – LACASSAGNE CDM – Contrat d'entretien des chaudières des bâtiments communaux – du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 : 7 383,71 € HT soit 8 860,45 € TTC
- Décision n°2023-57 – ELAN CITE – Achat d'un radar pédagogique Evolis Vision accompagné de 2 batteries selon le devis n° SO64147 du 11/05/2023 pour un montant de 1 563,22 € HT soit 1 875,86 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 12 juin 2023.



LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Gérard ALLANCHE

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

13 JUIN 2023

Mairie de Saint-Galmier

